



Bon de Commande Chèque Action Cadeau

Les cases marquées d'une * sont obligatoires pour enregistrer votre commande

* **Raison Sociale**

* Titre

M.

Mme

Mlle

* Prénom

* NOM

Adresse

Code Postal

Ville

Tél :

Tél Pro

* Tél Portable

* Adresse Mail

Cochez cette case si l'adresse indiquée ci-dessus est celle de l'entreprise

	Quantité	Montant Unitaire	Total
Carnet de 5 Chèques	<input type="text"/>	50,00 €	<input type="text"/>
Chèque de 10€	<input type="text"/>	10,00 €	<input type="text"/>
Je choisis l'Envoi Postal sécurisé avec suivi	<input type="checkbox"/>	Rajouter 5,00 €	<input type="text"/>
		Total Commande	<input type="text"/>

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des **conditions générales de vente**

*Règlement par

Chèque

Virement

*Banque / N° Chèque

*Libellé virement

Libellé de l'ordre du chèque : TALMONT EN ACTION

Commande faite le :

par mail à

ENVOYER CE BON DE COMMANDE
chequecadeau@talmontenaction.fr

par courrier à :

VisionPlus – Madame Sylvie Jugé
5, rue Nationale – 85440 Talmont Saint Hilaire

Conditions générales de vente au 01/01/2016

Clauses générales :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de Chèques Action Cadeau. Par le signature du bon de commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Commande :

la commande de Chèques Action Cadeau est faite par le demandeur sous son unique responsabilité, conformément aux prescriptions fixées dans les conditions générales de vente. Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur ainsi que son cachet professionnel en cas d'envoi par courrier.

Validité de commande :

La commande de Chèques Action Cadeau doit être accompagnée du règlement soit par chèque à l'ordre de « Talmont en Action » soit par virement (rib fourni par demande chequecadeau@talmontenaction.fr). L'association se réserve le droit de traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

Livraison :

Les Chèques Action Cadeau sont à retirer auprès de Mme Sylvie Jugé, chez Vision Plus au 5, rue Nationale. En cas de demande d'envoi postal, les frais d'envoi seront supportés par le client. Un tarif forfaitaire sera appliqué tenant compte à la fois des frais postaux, de la charge de travail, et des déplacements occasionnés.

Retour :

Les Chèques Action Cadeau non utilisés ou dont la date de validité est dépassé ne pourront être repris ou échangés par l'association. Toute demande de remboursement sera refusée.

Opposition :

Les Chèques Action Cadeau perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement.

Interdiction à la vente :

Le client s'interdit de revendre le Chèques Action Cadeau. Talmont en action se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis, ni indemnité.

Où le dépenser :

Chez tous les commerçants et professionnels talmondais adhérents à Talmont En Action et acceptant les Chèques Action Cadeau. La liste à jour des participants à l'opération Chèque Action Cadeau sera remise avec les chèques. Elle régulièrement mise à jour et disponible sur le site internet de l'association : www.talmontenaction.fr ou sur simple demande à : chequecadeau@talmontenaction.fr

Tampon

Nom Prénom

Signature